



**CONSEIL
MUNICIPAL**

Dossier des
délibérations

La Lettre du Conseil Municipal

septembre 2013 n°25

Chères Allaudiennes, Chers Allaudiens,

Les Conseils Municipaux sont l'occasion de débattre sur l'avenir d'Allauch et de prendre des décisions dans l'intérêt de tous les Allaudiens.

Celui du 19 septembre dernier n'a pas failli à cette règle. Des délibérations techniques et purement administratives ont été votées, elles sont indispensables au bon fonctionnement de la Mairie.

Nous nous sommes penchés également sur des décisions qui impactent directement votre quotidien : l'extension de la vidéoprotection, la réalisation d'équipements sportifs, d'un parking... ou encore qui embellissent ou protègent notre environnement avec l'acquisition de propriétés dans les collines, la campagne de ravalement dans le village...

Autant d'actes administratifs qui participent au bien vivre à Allauch.

Le Maire d'Allauch
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Extension du dispositif de vidéoprotection : demande d'une subvention

En 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un système de vidéoprotection pour répondre aux dégradations dont certains faisaient l'objet : les cimetières de la commune, le parking des moulins, le quartier du Logis-Neuf. Il ne s'agissait pas de remplacer les moyens existants mais les renforcer pour améliorer la sécurité des administrés. Très rapidement, ce dispositif a montré une double efficacité dissuasive et répressive. La Commune a donc fait le choix d'étendre la vidéoprotection.

Cette action s'inscrivant parmi les mesures prioritaires du Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aides aux Victimes, pouvant être financée sur les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention de 50 % du montant H.T du coût de l'opération, estimée à 71 000 €. H.T a été sollicitée.

LES VOTES

Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 0

L'acquisition de propriétés dans les collines se poursuit

Dans le cadre de la politique de préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels que conduit la Commune, le Conseil Municipal poursuit l'acquisition, à l'amiable, de propriétés privées non bâties en zone naturelle. Il a donc été voté l'achat d'un terrain d'une superficie de 8.707 m², au prix de 9.577 €.

Cette dépense pouvant être financée par le Conseil

Général dans le cadre du dispositif « Acquisition de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en milieu naturel », une subvention de 60% a été sollicitée auprès du Département.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Succès de la campagne de ravalement des façades : succès de cette opération

En 2009, la campagne de ravalement de façades a été lancée afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation de l'habitat, de contribuer à la redynamisation du centre ancien, au développement touristique, économique et culturel du Vieux Village d'Allauch.

Cette campagne de ravalement des façades s'articule autour de deux principes :

- une obligation de ravalement basée sur l'article L. 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- une aide financière communale au ravalement des façades, dont les dispositions sont prévues dans le règlement d'attribution des subventions et aux avenants n° 1 et 2.

Depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif, 68 dossiers ont abouti et d'autres sont en cours d'instruction.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Acquisition de la propriété de la SCI « Le Club Tennispart » à Fontvieille

La Société Civile Immobilière dénommée « Le Club Tennispart Marseille Allauch » met en vente un bien d'une superficie totale de 8.308 m², comprenant un bâtiment en R + 2 de 500 m² de surface utile à usage d'habitation et d'activités commerciales, ainsi que 7 courts de tennis, une piscine et les annexes nécessaires aux activités sportives. Cette propriété répond aux objectifs que s'est fixée la Commune dans le cadre de sa politique de développement d'un espace touristique et de loisirs dans le quartier de Fontvieille et permettra la création d'équipements sportifs qui viendront compléter ceux existant aujourd'hui.

La Commune a donc décidé d'en faire l'acquisition par voie de préemption, en lieu et place de la Communauté Urbaine, compétente en matière d'urbanisme, au prix de 380 000 €, estimation du bien confirmée par France Domaine.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Réalisation d'un parking public avenue Salvador Allende au Logis-Neuf

La Commune souhaite agrandir le parking de l'Espace Culturel et Sportif en disposant de terrains non bâtis, en continuité immédiate du parking existant. Ceci permettrait également de minimiser les coûts de travaux relatifs à la création d'un nouveau parking dans une zone très urbanisée, qui souffre considérablement d'un déficit de places de stationnement.

Suite à de nombreuses entrevues avec les propriétaires, il avait été convenu que ces derniers cèdent, sous la forme d'une vente amiable, une partie de leur propriété. Divers courriers ont été envoyés et sont restés sans réponse. Il apparaît donc nécessaire de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire.

LES VOTES

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Tribune libre par les élus d'opposition du Conseil Municipal

Dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité de février 2002, l'un des articles prévoit qu'un espace doit être réservé à l'expression des conseillers municipaux, notamment ceux n'appartenant pas à la majorité. L'objectif de cette tribune libre est de respecter la loi, le règlement intérieur du Conseil Municipal ayant défini les modalités d'application.

N'ayant pas reçu le texte de l'opposition, nous n'avons pu le publier.